

**COMITÉ SYNDICAL**  
Séance du mardi 18 juin 2019

\*\*\*

**Délibération 2019\_06\_15**

\*\*\*

**Objet:** Validation de la convention ASTER 2019-2021

Le dix-huit juin deux mille dix-neuf, à quatorze heures, Salle Gonzague de La Brosse à Sainte-Pazanne, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du sept juin deux mille neuf, signé par le Président du SYLOA.

**Étaient présents**

Monsieur Christian COUTURIER, Madame Chantal BRIÈRE, Madame Anne LERAY, Monsieur François CHÉNEAU, Monsieur René LE YOUDEC, Monsieur Claude CAUDAL, Monsieur Louis-Marie ORDUREAU, Monsieur Jean-Yves HENRY.

**Avaient donné pouvoir**

Monsieur Michel BELOUIN ayant donné pouvoir à Monsieur Claude CAUDAL, Madame Claire TRAMIER ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Yves HENRY, Monsieur Nicolas MARTIN ayant donné pouvoir à Monsieur Christian COUTURIER, Monsieur Christophe DOUGÉ ayant donné pouvoir à Monsieur François CHÉNEAU, Monsieur Freddy HERVOCHON ayant donné pouvoir à Monsieur Louis-Marie ORDUREAU, Monsieur Jean TEURNIER ayant donné pouvoir à Madame Anne LERAY.

**Nombre de votants:** 14 (8 + 6 pouvoirs)

**Secrétaire de séance:** Madame Anne LERAY

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Dans le cadre de son 11<sup>ème</sup> programme d'intervention, l'Agence de l'eau conventionne avec les structures porteuses de mission ASTER pour la période 2019-2021. Cette convention fixe les objectifs du partenariat et le cadre d'intervention, les engagements des signataires et la gouvernance.

*Après en avoir délibéré,  
le comité syndical à l'unanimité*

✓ **ADOpte** la convention ASTER 2019-2021 telle que présentée.

Fait à Sainte-Pazanne, le 18 juin 2019

  
Christian Couturier  
Président du SYLOA